



Charte des Apnéistes

Cette charte a été adoptée à l'unanimité lors de la réunion de la CRA-BFC du 7 janvier 2017.
Cette charte s'applique aux cadres apnée mais doit être portée à la connaissance de tous les pratiquants. Elle traduit les valeurs que nous souhaitons partager.

Les cadres de la commission apnée s'engagent à respecter et promouvoir les valeurs suivantes :

1- Intégration .

- Toutes les bonnes volontés sont les bienvenus afin de prendre part aux actions mises en œuvres (formations dans le respect des prérogatives de chacun, compétitions, sorties...)

2 - Respect . L'harmonie du groupe repose sur le respect :

- Des règles de fonctionnement de la commission apnée
- Des valeurs du sport : **CODE DU SPORTIF** (Association française pour un sport sans violence et pour le fair play)
- Des partenaires engagés dans un objectif commun
- Des différences

3- Agir :

- Avec passion
- Pour des passionnés
- Au service d'une passion

4 - Partager :

- De l'énergie
- Des connaissances
- De l'expérience
- De l'enthousiasme

5 - Encourager :

- Toutes initiatives visant la promotion de l'apnée.
- Faire connaître et utiliser les « **FICHES ACTIONS** ».

6 - Convivialité :

- La rigueur est de rigueur en apnée tout autant que le plaisir

7- Protection de l'environnement :

- Notre espace d'évolution est sensible. Nous nous engageons à le préserver.
- **CHARTe INTERNATIONALE DU PLONGEUR RESPONSABLE**